



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Construire un EPI: Enseignement Pratique Interdisciplinaire

Aide à la compréhension des diapositives

Titre de la diapositive

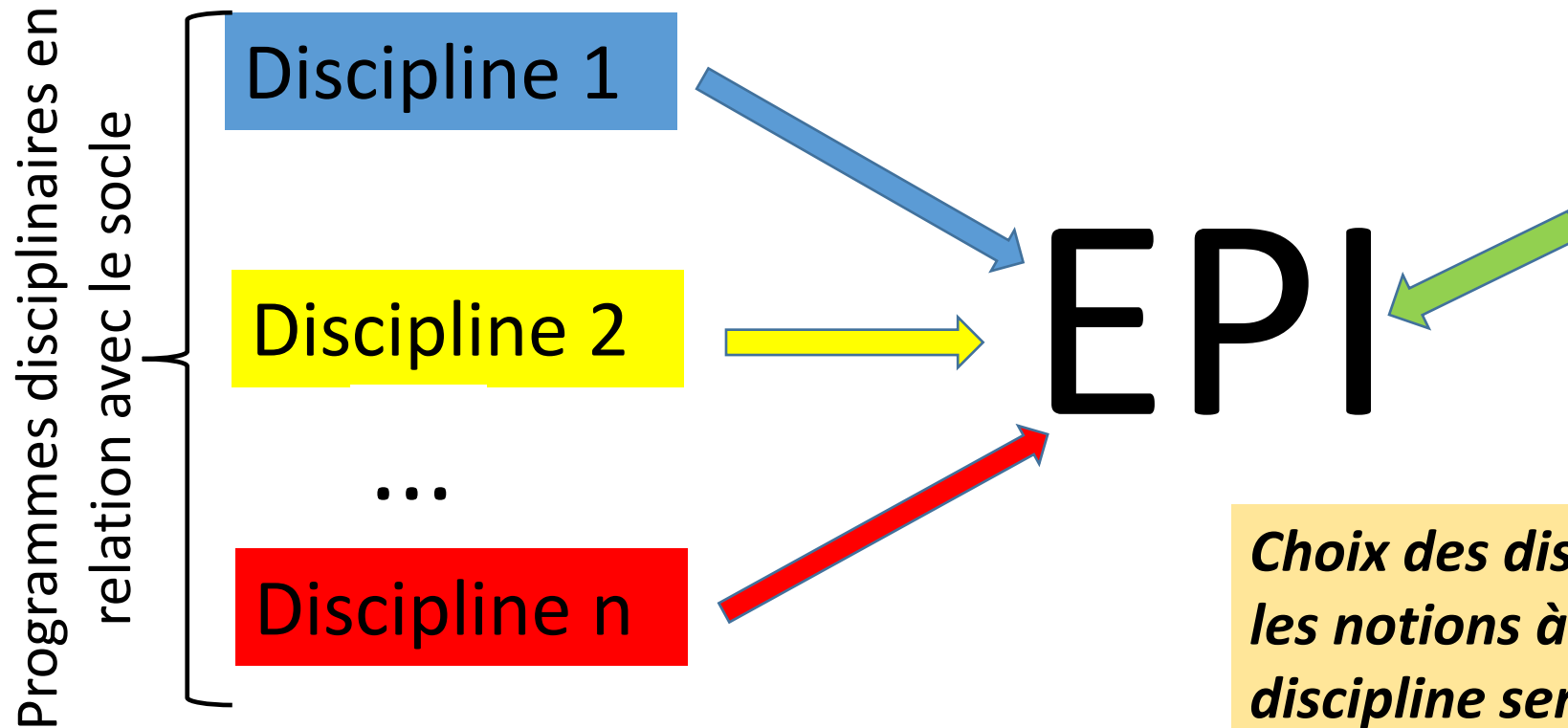
Identification de l'origine
du document

Idée importante développée dans la diapositive avec un éventuel élargissement ou une mise en perspective

Phrase issue d'un texte officiel : Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège ou missions du professeur.

Certains articles de textes sont repris dans les 4 dernières diapositives

Des convergences à exploiter :



Socle commun :

Tous les enseignements s'appuient sur les contenus disciplinaires des programmes d'enseignement déclinant le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, que les élèves doivent acquérir au meilleur niveau de maîtrise possible.

Choix des disciplines participant à un EPI, les notions à faire acquérir dans chaque discipline seront identifiées ainsi que les compétences disciplinaires et transversales à développer ou à renforcer.

Bilan de l'état des connaissances et des compétences des élèves

Détermination des acquis notionnels dans les différentes disciplines

Détermination des compétences acquises et de leur niveau de maîtrise

Des diagnostics pour construire un projet de formation:

Détermination des connaissances et des compétences à faire acquérir

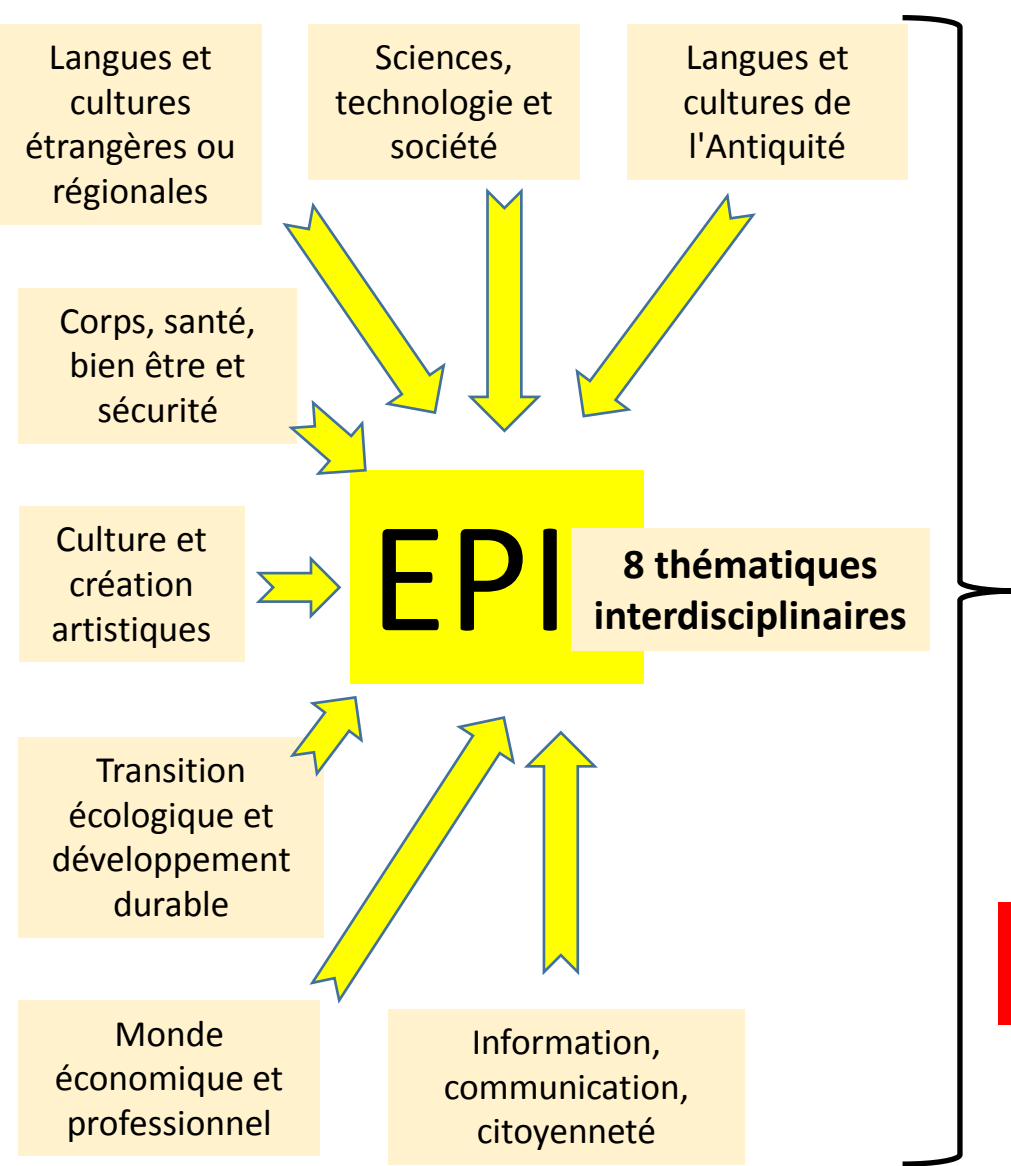
Apport notionnels des différentes disciplines

Didactique des différentes disciplines

Compréhension d'un Objet réel, donc complexe

La compréhension de l'objet d'étude se fait au travers des regards croisés des différentes disciplines.

Les EPI permettent d'aborder la complexité du monde



Création d'un contexte motivant

- Susciter l'intérêt, la participation
- Donner du sens à l'étude
- Participer aux différents parcours
- Faire du lien entre les disciplines
- Permettre des partenariats, des visites, des interventions d'autres personnels,...

Détermination d'une problématique commune

Stratégie de résolution

Inscription dans une démarche de projet

Détermination d'une problématique, d'un questionnement concret au sein d'une thématique

Chaque EPI porte sur l'une des thématiques interdisciplinaires

Autonomie Conceptuelle :

L'élève définit seul ou en groupe la stratégie qu'il va suivre et envisage les moyens de contrôle (régulation)

Autonomie Organisationnelle :

L'élève organise seul ou en groupe l'espace et le temps de sa recherche

Autonomie Pratique :

L'élève prend en charge seul ou en groupe les temps et les modalités de la réalisation

Autonomie laissée aux élèves

Mener une démarche de projet

Stratégie de résolution d'une problématique

démarche de projet

Réalisation concrète, finale ou progressive, individuelle ou collective

développement de la prise d'initiative

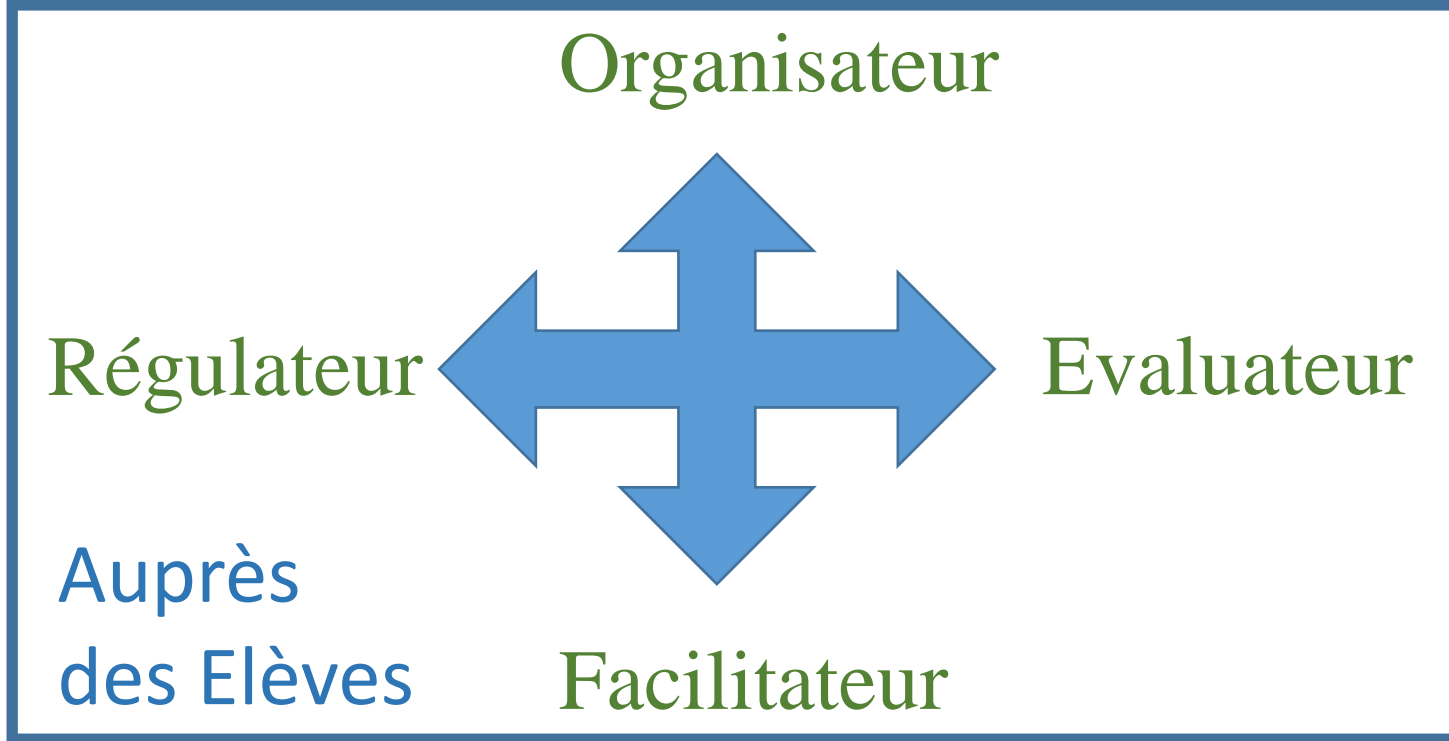
développement de la créativité

développement de l'estime de soi

Les compétences des élèves ne peuvent se développer que lors d'une recherche leur laissant de l'autonomie

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (...) permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective

Les compétences professionnelles mises en œuvre en EPI



Coopérer avec les autres professeurs

Travail en équipe interdisciplinaire

Auprès des Professeurs

Si la palette de postures des enseignants dans les EPI est la même que celle qu'il utilise lors des enseignements communs, il est amené à changer plus fréquemment de posture selon les situations rencontrées.

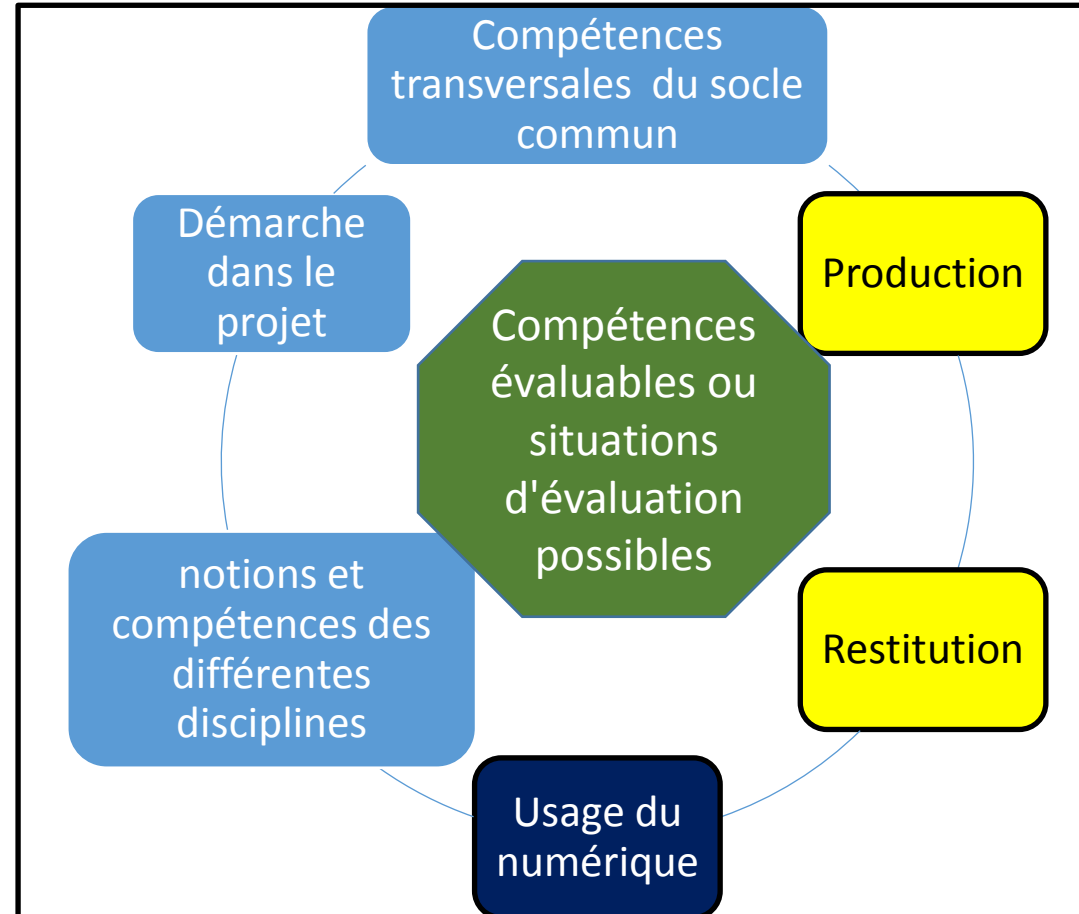
Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement (P1)

Evaluation diagnostique des connaissances disciplinaires (acquis), des représentations initiales et des niveaux de maitrise des compétences.

Evaluation formative lors de l'accompagnement, selon des modalités variées dont l'autoévaluation ou l'évaluation par les pairs

Evaluation sommative de certaines compétences mises en œuvre

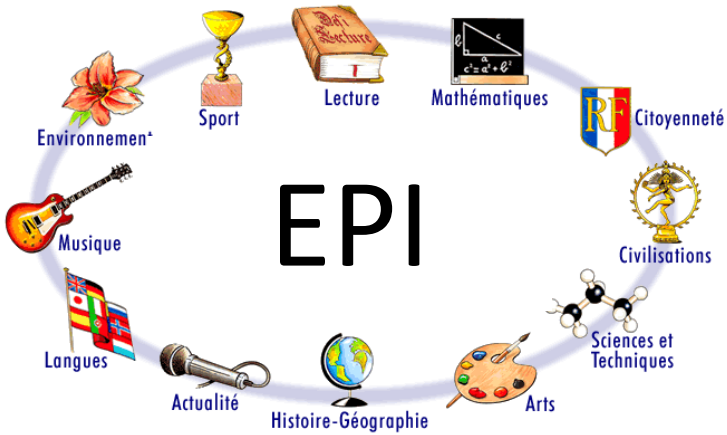
TEMPS



Des modalités d'évaluation lors d'un EPI...

L'exigence dans la maitrise des compétences ainsi que l'importance et la difficulté des notions disciplinaires utilisées font qu'il existe une progressivité des apprentissages dont l'évaluation doit tenir compte.

Evaluation sommative des connaissances disciplinaires et des compétences travaillées au sein des disciplines et/ou lors d'une évaluation commune.



Déterminer la durée d'un EPI...

Nombre de disciplines concernées + Importance des notions disciplinaires traitées + Importance de la formation aux compétences spécifiques ou transversales + ... =



Dans chaque discipline, il faut réfléchir à un équilibre entre le temps que le professeur va consacrer au traitement d'une connaissance ou d'une compétence lors de la réalisation d'un EPI et au temps qu'il lui faudrait pour enseigner cette même connaissance ou compétence hors EPI.

Production du groupe académique « réforme du collège – EPI »
 • Page 9

Les EPI peuvent être de durée variable (trimestrielle, semestrielle, annuelle), sur un horaire hebdomadaire de 1 à 3 heures. Un établissement peut combiner des EPI de durées différentes. Les organisations trimestrielles ou semestrielles sont à privilégier.

Extraits de Textes officiels

Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège - Article 3

- Les contenus des enseignements complémentaires sont établis en fonction des objectifs de connaissances et de compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes des cycles concernés.
- Toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires.
- Les enseignements pratiques interdisciplinaires permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective.

Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège - Article 4

- Au cycle 4, la répartition entre l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires varie en fonction des besoins des élèves accueillis et du projet pédagogique de l'établissement. Chaque élève bénéficie chaque année de ces deux formes d'enseignements complémentaires. La répartition des volumes horaires entre l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires est identique pour tous les élèves d'un même niveau.

Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège - Article 5

- Chaque enseignement pratique interdisciplinaire porte sur l'une des thématiques interdisciplinaires suivantes :
 - a) Corps, santé, bien-être et sécurité ;
 - b) Culture et création artistiques ;
 - c) Transition écologique et développement durable ;
 - d) Information, communication, citoyenneté ;
 - e) Langues et cultures de l'Antiquité ;
 - f) Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ;
 - g) Monde économique et professionnel ;
 - h) Sciences, technologie et société.
- Le programme d'enseignement du cycle 4 fixe le cadre des contenus enseignés pour chacune de ces thématiques.

Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège - Article 6

- A l'issue du cycle, chaque élève doit avoir bénéficié d'enseignements pratiques interdisciplinaires portant sur au moins six des huit thématiques interdisciplinaires prévues à l'article 5 ;
- Les enseignements pratiques interdisciplinaires proposés aux élèves doivent, chaque année, être au moins au nombre de deux, portant chacun sur une thématique interdisciplinaire différente.
- Les enseignements pratiques interdisciplinaires incluent l'usage des outils numériques et la pratique des langues vivantes étrangères. Ils contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle ainsi que du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.